

Compte-Rendu : Conseil n°2 des Parents : Séance du jeudi 27 mars 2025

Mairie du 10^e :

- Awa DIABY Adjointe à la Maire, en Charge de la Petite Enfance et des Familles.
- Mylène HAGEGE Chargée de mission à la Petite Enfance

Caspe :

- Patricia GIBERT : Coordinatrice Petite enfance
- Bernadette RODRIGUES : Coordinatrice Petite enfance

Responsables EAPE :

- Mme Fatimata LE GUEN Responsable de la crèche Bichat
- Liza HARROCHE Responsable de la crèche Passage Delessert

Parents représentants du Conseil des parents du 10^e

- Viviane CHILL Vice-Présidente du Conseil des parents
- Pauline LARRIEU : crèche la Grange aux Belles
- Mathilde YADEL : crèche la Grange aux Belles
- Candy TAUPIN : crèche Familiale
- Agate CHIUZZI FAZAA : crèche Delessert
- Cherifa TSOURI : crèche Louis Blanc

Rappel important : pour le prochain ordre du jour, il est impératif que les deux secrétaires travaillent conjointement. Et l'ordre du jour doit être communiqué au moins trois semaines à l'avance sinon la prochaine réunion est annulée.

Réponse à la question 1 : Le budget participatif

Les deux projets proposés par les représentants des parents concernent uniquement des aménagements extérieurs aux crèches.

Projet 1 : Installer des dispositifs de protection contre les fortes chaleurs et la pluie (voiles d'ombrage, tentes, structures semi-couverture) dans les aires de jeux municipales.

Projet 2 : Installer des balançoires dans l'aire de jeux située entre les 2 écluses dont 1 balançoire inclusive avec un accès via une rampe.

Le vote des parisiennes et des Parisiens aura lieu en septembre 2025.

Pour faire connaître les projets portés par le conseil des parents, il serait possible d'en faire la promotion, notamment via des supports tels que des flyers, à partir du mois de juillet, si les projets sont retenus

Réponse à la question 2 : Le forum Petite enfance et Familles du 30/04/25

Le forum permet d'informer les parents, et les futurs parents sur l'ensemble des propositions à destination des familles sur le 10e.

Un stand est animé par les parents représentants des crèches municipales du 10^e est prévu. Ce moment constitue une opportunité privilégiée d'échange et de dialogue autour du fonctionnement et des missions du Conseil de Parents.

C'est également l'occasion de faire partager les deux projets portés par le conseil de parents du 10e dans le cadre du budget participatif.

Par ailleurs, les représentants de parents ont d'animer leur espace avec une activité de sculptures sur ballons (un budget est prévu). Il est prévu d'installer la table du conseil de parents à proximité de celle de l'atelier maquillage afin que les deux activités soient l'une à côté de l'autre et puissent se compléter.

Les stands représentés au forum :

Les différents lieux d'accueil petite enfance (municipaux, associatifs, périscolaires ...) :

- Information sur les accueils dans les centres de loisirs. Les enfants qui iront à l'école maternelle à la rentrée peuvent être accueillis pendant les vacances d'été en centre de loisirs et en centres de loisirs petite enfance.
- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- Les centres de Protection Maternelle et Infantile ;
- Les assistantes maternelles agréées ;
- Un espace de job dating « *La Ville de Paris recrute* » ;
- Les bibliothèques municipales avec pour animation un Kamishibai (théâtre japonais ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs)
- Une ludothèque ;
- Le Stand de l'association Le Pari's Faubourg : <http://www.lepfb.net/>

Et bien d'autres stands encore...

La communication sur la tenue de ce forum de la petite enfance s'est faite avec un affichage qui a été apposé dans toutes les crèches de l'arrondissement et par mail. Un SMS a été également envoyé à toutes les familles de l'arrondissement.

Réponse à la question 3 : les sorties de crèches pour les sections bébés qui ne marchent pas encore

Les enfants ne marchant pas encore ne participent pas aux sorties à l'extérieur des établissements. Toutefois, ils peuvent être amenés à quitter leur espace de vie pour découvrir d'autres lieux au sein de la structure ou, lorsque les conditions météorologiques le permettent, profiter des espaces extérieurs aménagés des crèches, notamment sur des tapis adaptés. Les familles sont invitées à échanger avec les équipes professionnelles et les responsables de la crèche afin de mieux comprendre le projet éducatif mis en place. L'un des objectifs portés par la Ville de Paris est de faire des espaces extérieurs des établissements d'accueil de la Petite Enfance une véritable extension des espaces intérieurs. Par ailleurs, l'éventualité d'équiper les bébés de combinaisons imperméables a été évoquée pour favoriser davantage l'accès aux extérieurs.

Réponse à la question 4 : l'accueil inclusif

L'accueil individualisé et inclusif des enfants s'inscrit dans un cadre législatif et institutionnel ainsi que de la stratégie handicap et accessibilité universelle portée par la Ville. Chaque enfant bénéficie d'un accompagnement spécifique, construit de manière réfléchie par une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, psychomotricien, responsables, professionnels de la petite enfance...) en étroite collaboration avec les parents. L'objectif est d'offrir à chaque enfant une véritable vie d'enfant, dans un environnement adapté à ses besoins. Cela lui permet de s'épanouir, de se développer, d'explorer et de grandir en tenant compte de ses besoins éducatifs particuliers et de son évolution.

Selon les situations, diverses actions et ressources peuvent être mobilisées au sein de l'établissement pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

- **Un Renfort Enfant en Situation de Handicap** (RESH) qui vient renforcer l'équipe d'une crèche qui accueille un enfant ou des enfants aux besoins spécifiques ;
- **Un(e) Référent(e) Inclusion Handicap** (RIH) : Auxiliaire de puériculture avec une expérience professionnelle, et un parcours de formation sur le handicap. Il/elle est positionné(e) dans les établissements d'accueil Petite Enfance qui accueillent un enfant à besoins spécifiques. Le/La RIH a pour mission de soutenir l'équipe dans l'accompagnement de l'enfant à besoins spécifiques, et de penser collectivement cet accueil de la façon la plus inclusive possible. Ce professionnel dispose d'une réelle expertise lui permettant de partager avec l'équipe ses observations ciblées en fonction des questionnements évoqués collégialement sur l'accompagnement de l'enfant, afin d'établir un plan d'actions communes permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, et de sa famille.
- **Une malle handicap** incluant du matériel adapté, apportant ainsi une réponse plus appropriée aux besoins de l'enfant ;
- **Un parcours de formation continue** à destination des professionnels sur le thème du handicap ;
- **Des projets d'éveil sensoriel**
- **Une dérogation** peut être accordée pour que l'enfant de plus de 3 ans poursuive son évolution à son rythme avant l'entrée en école maternelle ; **L'élaboration d'un projet d'accueil adapté ou du GEVAS-SCO** pour préparer l'entrée de l'enfant à l'école.

Les familles sont invitées à se rapprocher des Responsables pour tout compléments d'informations.

Le prochain conseil des parents : le jeudi 19 juin à 9h30, salle du 2^{ème} étage à la mairie du 10^e.